



**Journée mondiale de l'eau  
22 mars 2018**

## **Concours d'affiches** *Il y a de la vie dans l'eau ! Ici et ailleurs*

**A la rentrée scolaire 2017, l'agence de l'eau Loire-Bretagne** invite les jeunes à développer leur **sens créatif** en participant au concours d'affiches *Il y a de la vie dans l'eau ! Ici et ailleurs*.

**Jusqu'au 23 décembre 2017, les établissements scolaires du bassin Loire-Bretagne, de la maternelle au lycée, sont invités à envoyer leurs projets d'affiches.**

Il invite les élèves à mener une réflexion sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques, et à réaliser une affiche illustrant leur représentation des rivières vivantes et de milieux aquatiques (marais, tourbières, étangs, estuaires, ou le littoral) en bonne santé et supports de biodiversité, « ici et ailleurs » dans le monde.

**Les lauréats verront leur projet devenir l'affiche 2018 pour célébrer la journée mondiale de l'eau.** Elle sera diffusée, pour le 22 mars, à tous les établissements scolaires du bassin Loire-Bretagne, et mise en valeur sur les sites et réseaux sociaux, de l'agence de l'eau et de ses partenaires. **Ils seront félicités et récompensés par l'agence de l'eau.** Nouveauté cette année : la classe lauréate se verra offrir en fin d'année scolaire, une sortie pédagogique sur l'eau et les milieux aquatiques, encadrée par une association d'éducation à l'environnement, agréementée par le ministère chargé de l'éducation nationale.

### **Objectifs**

- **Inform**er les établissements scolaires de l'existence de la journée mondiale de l'eau
- **Sensibiliser** les enseignants et leurs élèves à la notion de « milieux aquatiques en bonne santé »
- **Susciter l'envie** d'aborder ces questions, et leur **suggérer** une forme de participation facile à mettre en œuvre
- **Faire créer** par les élèves un support de sensibilisation pour d'autres élèves
- **Interpeller** sur les actions de solidarité pour l'accès à l'eau dans les pays de développement

### **Participer au concours** – Les documents sur le site internet [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

- le règlement du concours,
- l'autorisation d'utilisation de productions d'élèves en vue de la réalisation d'une œuvre de collaborations,
- la liste des communes du bassin par académie,
- des dossiers de pistes d'exploitation en arts visuels réalisés par l'Académie d'Orléans-Tours à destination des enseignants.